

## Parlementaire

Le président du Conseil Régional d'El Jadida a trouvé la mort au cours d'une réunion au siège de la province de la ville, dans la matinée du mercredi 28 janvier 2004. Bouchaïb Zahidi, qui venait de prendre la parole devant un large parterre de personnalités locales et nationales, dont le ministre de l'Artisanat, Mhamed Khalifa, a été terrassé par une crise cardiaque qui l'a tué sur le champ. Zahidi, l'un des membres fondateurs du Rassemblement national des Indépendants, était un riche agriculteur de la région et parlementaire de 1963 à 2002.



H. Ben Khalifa

© Ph. AFP

## Justice

La cour d'appel de Casablanca a reconduit, le jeudi 29 janvier, la condamnation de la journaliste Narjis Reghaye et de Nabil Ben Abdellah à 1.000 dirhams d'amende et un dirham symbolique au profit de Mahmoud Archane. Le verdict avait été cassé par la Cour suprême. Rappelons que le président du MDS avait déposé deux plaintes, l'une en son nom propre et l'autre en tant que leader d'un parti, auprès du procureur du Roi près du tribunal de première instance de Rabat. Par cette procédure, le plaignant poursuit le directeur de la publication de *Al Bayane*, Nabyl Benabdallah, actuellement ministre de la Communication et l'auteur de l'article jugé diffamatoire, Narjis Reghaye.



N. Reghaye.

© Ph. DR

## Commission

La commission interministérielle en charge du suivi de la situation sanitaire des coquillages et du milieu marin, a décidé, mercredi 28 janvier 2004, la levée d'interdiction sur le ramassage et la commercialisation des coquillages dans la zone conchylicole de Dar Bouâazza (région de Casablanca). Cette décision a été prise par la commission, qui s'est basée sur les résultats d'analyses effectuées par l'Institut National de Recherche Halieutique (INRH) sur des coquillages prélevés au niveau de cette zone. L'interdiction reste de vigueur concernant les coquillages, au niveau de la zone conchylicole d'Essaouira Kdema (région de Safi) et de la frange littorale Jmâa Ouled Rhanem-Lalla Fatna (région d'El Jadida).

## Joueurs

Sale temps pour les joueurs de foot. Après un joueur hongrois au championnat portugais, c'est un joueur du TAS casablancais, Hamid N'daya, qui a succombé à une crise cardiaque lors d'un match amical qui opposait son équipe au Rachad Bernoussi. Le joueur est terrassé par une mort subite, un quart d'heure à peine après le début du match, le mercredi 28 janvier sur la pelouse du Stade Larbi Zaouli.



A. Lahlimi

© Ph. MHI

## Audiovisuel

"La loi sur la libéralisation du secteur de l'audiovisuel entrera en vigueur en 2004", a affirmé Nabil Benabdellah, ministre de la Communication dans une déclaration à la première chaîne de télévision nationale (TVM) en marge de la réunion du conseil de gouvernement, tenu jeudi 29 janvier 2004. Benabdallah a précisé que cette loi, approuvée par le conseil de gouvernement, sera soumise au parlement durant la session du printemps après son adoption par le conseil des ministres. Une fois mise en application, elle ouvrira ainsi des perspectives en matière de réforme du secteur audiovisuel marocain conformément aux engagements souscrits dans ce sens.

## Nucléaire

La Nouvelle-Zélande a annoncé, mardi 27 janvier, son intention de construire une station de contrôle de la prolifération des armes nucléaires sur le littoral atlantique mauritanien près de Nouakchott. Cette installation, qui coûtera quelques millions de dollars déboursés, en partie, par l'organisation mondiale de contrôle de la prolifération nucléaire (CTBTO), sera opérationnelle au début de l'année prochaine. En 1999, des rumeurs ont circulé sur un accord aux termes opposés entre Nouakchott et Tel Aviv. Le gouvernement mauritanien aurait alors accepté de permettre aux Israéliens d'enfouir leurs déchets nucléaires dans son pays. La rumeur a été vigoureusement démentie par les autorités de Nouakchott.



A. Laraki

© Ph. MHI

## Banque

C'est finalement Aziz Zahrane, le président du tribunal de première instance de Casa-Anfa, qui a été chargé de l'examen du dossier de la Banque Centrale Populaire de Paris. Les principaux accusés dans cette affaire, dont Abdellatif Laraki, seront reçus en audience le lundi 2 février 2004. Rappelons que Cour spéciale de justice avait conclu que cette affaire n'était pas de son ressort.

## Reportage

Une équipe de la chaîne de télévision nationale canadienne "Radio-Canada" était au Maroc du 18 au 28 janvier. L'objectif de cette visite: faire un reportage sur la jeunesse marocaine. Jean-François Lépine, animateur vedette de l'émission "Zone libre", magazine traitant des principaux dossiers politiques, économiques, sociaux et culturels de la scène canadienne et internationale, et le grand réalisateur Georges Amar, étaient du voyage. Diffusée chaque vendredi à 21 heures sur Radio-Canada, "Zone Libre" est retransmise sur la chaîne TV5 le lundi à 21h00 sous le nom "Le Point". Parmi les sujets abordés dans ce reportage, l'immigration clandestine, les islamistes, les diplômés chômeurs et la jeunesse dorée.

## Mandat

En rapport avec l'enquête à Tanger sur l'affaire des 17 tonnes de haschisch saisies à Algésiras, un mandat d'arrêt international a été lancé contre plusieurs personnes. Onze d'entre elles sont ainsi activement recherchées. Il s'agit des trois frères Talbi, de Rabie Senhaji, de Abdekrim Ouazzani Seghir, recherché également dans l'affaire Erramach, de son gendre, résident à Amsterdam, d'un autre Marocain résident en Espagne, d'un Espagnol, d'un Turc et de deux Hollandais. Toujours dans le cadre de cette affaire, deux policiers affectés au port de Tanger, chargés de la fouille des camions ont été suspendus pour "négligence". Ils n'auraient pas inspecté le camion, qui a été, par contre, saisi à Algésiras.

## Précisions

Lahlimi se rebiffe. Le Haut Commissariat au Plan a adressé à la presse, le jeudi 29 janvier 2004, une mise au point rappelant "la nécessité d'attendre l'évolution du marché de travail durant les premiers trimestres pour pouvoir procéder, avec la rigueur requise, aux prévisions des indicateurs d'emploi et de chômage pour l'année 2004". Le communiqué rappelle que "certaines publications ont pu avancer le nombre de 4 millions de chômeurs en 2002, ce qui correspond à un taux de chômage insensé d'environ 40%. Il a été relevé également que la part du secteur des Bâtiments et travaux publics en matière de création d'emplois a été estimée à 2,2% au lieu de 14,4%".

## Communes

Trois sociétés étrangères ont remporté l'appel d'offres, lancé en novembre 2003 par le conseil de la ville de Casablanca, pour le ramassage des déchets de la grande métropole. Il s'agit en effet des deux sociétés françaises, Smarcollect, filiale du groupe Suez, et Segedema et une société espagnole, Tecmed. L'appel d'offres est composé en 5 lots répartis sur plusieurs communes. Au total, ce sont 6 sociétés dont une est marocaine, qui ont participé à l'opération. L'objet du cahier des charges liant le conseil de la ville aux sociétés retenues vise essentiellement l'amélioration de la gestion des services de nettoyage, de collecte et d'évacuation des ordures ménagères et déchets assimilés de la ville de Casablanca.

## Pèlerinage

Emboitant le pas au Roi Fahd d'Arabie Saoudite et à Cheikh Zayed des Emirats Arabes Unis, l'Emir du Qatar, Cheikh Hamed Ben Khalifa Al Thani a décidé de prendre en charge, chaque année, les frais de pèlerinage à la Mecque des 25 citoyens marocains.

Les premiers pèlerins marocains partis vers les lieux saints, sur les frais de l'émir du Qatar, ont ainsi quitté le Royaume dimanche 25 janvier. Ils ont été salués à l'aéroport de Salé par l'ambassadeur qatari à Rabat, Saqar El Mansouri, et un représentant du ministère des Habous et des Affaires islamiques.

Maroc Hebdo International - N° 590 - Du 30 Janv. au 5 Fév. 2004